

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DISPOSITIF 2027 DU RECENSEMENT DE LA POPULATION (9.1)

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	26
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation du Conseil :	26 juin 2026
Date d'affichage de la convocation :	26 juin 2026

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLOT, VUILLIOT, PELLETIER, GERVIER, GAYET-CHICHIGNOUD, MARTINEZ et Messieurs PUGNET, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoir :

Mme PONTILLE donne pouvoir à Mme LUZZI,
M. PELLÉ donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. REI donne pouvoir à M. VENARRE,
M. LEVITRE donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,
M. MORENO donne pouvoir à Mme GIET,
M. LOUHACHI donne pouvoir à M. CADOUX,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme BOUILLOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du recensement de la population, la collecte des données aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 27 février 2027,

CONSIDÉRANT que pour les communes de plus de 10 000 habitants, cette collecte se déroule par sondage auprès d'un échantillon d'adresses établi par l'INSEE dans le répertoire d'immeubles localisés (RIL) ; que cet échantillon représente 8 % des logements répartis sur l'ensemble du territoire communal,

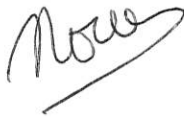
CONSIDÉRANT que le recensement relève de la responsabilité de l'État mais que la réalisation des enquêtes repose sur un partenariat étroit entre l'INSEE et la Commune, cette dernière devant arrêter des principes d'organisation interne,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **PREND ACTE** du dispositif de recensement de la population,

- **NOMME** le correspondant RIL à savoir Monsieur Christophe VIGUÉ, le coordonnateur communal à savoir Madame Patricia GERMAIN, le coordonnateur adjoint à savoir Monsieur Damien QUILLARD,
- **DÉCIDE DE RECRUTER**, après appel à candidatures, les agents recenseurs nécessaires pour la période de recensement 2027,
- **CHARGE** Monsieur le maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement 2027.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 juillet 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 9 juillet 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 9 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260707-2026_098_DEL-DE